

## SG OPTION EUROPE

Société Anonyme au capital de 6.512.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
341 369 833 RCS NANTERRE

---

ERNST & YOUNG ET AUTRES  
Micha Missakian  
1/2 place des saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La-Défense 1

DELOITTE ET ASSOCIES  
Charlotte Vandeputte  
185, Avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Le 30 septembre 2016

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'examen limité des comptes semestriels de SG OPTION EUROPE afférents à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016 (ci-après "les comptes semestriels ") Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 45.635 milliers d'euros y compris une perte de 2.419 milliers d'euros.

En tant que responsable de l'établissement des Etats Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les comptes semestriels ont été établis conformément aux règles et principes comptables français. Nous n'avons pas connaissance d'exception à l'application du Référentiel à des transactions auxquelles le Référentiel trouverait à s'appliquer.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.
3. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.
4. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture du semestre et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport d'activité semestriel.
5. Nous avons mis à votre disposition :
  - a. tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
  - b. tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les comptes semestriels ;
  - c. tous les procès-verbaux des assemblées générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours du semestre et jusqu'à la date de cette lettre.
6. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.
7. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des comptes semestriels.

8. Nous n'avons pas connaissance de :
  - a. fraudes avérées ou suspectées, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
  - b. allégations de fraudes ayant un impact sur les comptes de l'entité et portées à notre connaissance par des employés, anciens employés, analystes, régulateurs ou autres ;
  - c. cas identifiés de non-respect des textes légaux et réglementaires,
9. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'examen limité.
10. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans la société, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Etats Financiers.
11. Toutes les opérations du semestre et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les comptes semestriels, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan. Notamment, les transactions suivantes ont été correctement enregistrées ou ont fait l'objet d'une information pertinente dans les comptes semestriels :
  - a. accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la société ou ses lignes de crédit (notamment clauses de type « covenant » ou « trigger event »),
  - b. engagements de rachat d'actifs précédemment cédés,
  - c. tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de la société (et notamment les conventions réglementées).
12. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables et reflètent nos intentions et la capacité de la société, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.
13. Toutes les opérations du semestre et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été comptabilisées ou décrites en notes dans les Etats Financiers.
14. La société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles, y compris les clauses de type "covenant" ou "trigger event" susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les Etats Financiers de façon significative (bilan ou engagements).
15. La Société est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les comptes semestriels. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la Société sont explicitement indiqués dans les comptes semestriels.
16. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle :
  - a. les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés ;
  - b. l'évaluation des actifs se fonde sur des informations prévisionnelles : ces informations, établies sous notre responsabilité, reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.
17. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les comptes semestriels. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments

de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos comptes semestriels sont adéquates.

18. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats (de produits ou de devises) ou du non-respect de ceux-ci.
19. La Société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les comptes semestriels de façon significative (bilan ou hors-bilan).
20. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autre que ceux déjà pris en compte dans les comptes semestriels, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux comptes semestriels et/ou dans le rapport semestriel d'activité.
21. L'information que nous vous avons fournie sur l'identification des parties liées est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des comptes semestriels est pertinente.

Le Directeur Général Délégué

Nicolas FLAM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Flam', written over the printed name 'Nicolas FLAM'.

